

Talleyrand et l'affaire du Duc d'Enghein

L'Ecole de Formation du Barreau de Paris organise pour les élèves futurs avocats, au mois d'octobre prochain, un concours de plaidoiries qui sera disputé à la Cour d'Assises de Paris.

L'un des procès sera celui de Talleyrand auquel il sera reproché sa complicité d'assassinat du duc d'Enghien.

Nous pensons qu'il est intéressant de publier l'opinion, partagée par beaucoup, de l'un des membres de notre Association, en l'occurrence son trésorier.

EXECUTION DU DUC D'ENGHIEN : IL FAUDRAIT UN NON LIEU

Nous sommes en mars 1804, plus exactement en ventose de l'an XII de la République..

Depuis 1789, les factions royalistes n'ont jamais cessé de lutter contre l'ordre nouveau républicain mais, depuis le début du consulat, leurs espoirs sont accrus. Le comte de Lille (Louis XVIII) a proposé en vain à Bonaparte de devenir son connétable et a refusé les indemnités substantielles que celui-ci lui proposait contre sa renonciation définitive au trône. Les royalistes ont décidé de tuer le Premier Consul. Un prince Bourbon était attendu à Paris pour diriger la conjuration. La situation devenait critique.

Bonaparte et le monde consulaire étaient excédés, Talleyrand autant que tous les autres. C'est encore l'époque où il « aimait Napoléon » qui, avec ses conseils et son dévouement, s'achemine vers l'Empire. La quasi unanimité des français pensait que les Bourbons devaient être définitivement éliminés de l'Histoire.

Bonaparte a consulté ses conseillers avant de prendre seul sa décision. L'enlèvement du duc d'Enghien a été approuvé par tous sauf par Cambacérès qui le déconseilla.

Pourquoi le duc d'Enghien ?

Parce c'était un Bourbon, prince du sang, et qu'il résidait en Allemagne à proximité de la frontière. C'aurait pu être le comte d'Artois s'il avait été accessible. Il fallait un acte politique fort et exemplaire.

Le viol des frontières d'un pays voisin pour enlever une personne suspecte, était souvent pratiqué par les états forts. Le petit pays agressé protestait pour le principe puis tout rentrait dans l'ordre. C'est ce que firent,

au siècle précédent, les troupes de Louis XV lorsqu'elles enlevèrent Mandrin en Savoie. C'était une pratique banale et le duc d'Enghien, lorsqu'il avait décidé de résider à Ettenheim, fut mis en garde par son père contre le risque d'enlèvement. Lorsque ce fut fait, le 15 mars, après les interventions diplomatiques de Talleyrand, les pays allemands et même l'Autriche s'inclinèrent devant le fait accompli.

On a attribué au duc d'Enghien les qualificatifs les plus lénifiants : jeune, beau, innocent, inoffensif, pacifique, etc. Ce n'est pas exact. C'était un soldat, payé par l'Angleterre, qui combattait la France les armes à la main depuis 1792. Au cours de son interrogatoire à Vincennes, il ajouta « qu'il était prêt à retourner à la guerre, et qu'il désirait avoir du service dans la nouvelle guerre de l'Angleterre contre la France » (1). Il faut donc requalifier son personnage : c'était un rebelle et un traître à la Patrie.

Il y eut peu de réactions des autres nations après l'exécution du duc. Le message fut compris. Le tsar de Russie Alexandre 1er qui hébergeait le comte de Lille, demanda bien quelques explications mais il fut remis à sa place par une note de Talleyrand lui rappelant que la France n'avait pas questionné la Russie lors de l'assassinat de son père Paul 1er auquel on le soupçonnait d'avoir participé.

En France, l'opposition royaliste était jugulée. Cadoudal et ses complices seront guillotins dans les mois qui suivront. Une grande partie de la noblesse de l'ancien régime a accepté l'ordre nouveau ou s'y est ralliée. La conjoncture économique est favorable, prix du pain bas et absence de chômage.

La mort du duc d'Enghien ne fut pas un évènement. Chateaubriand donna sa démission de diplomate. Madame de Chastenay rapporte que cette démission fut le seul acte éclatant de réprobation contre le gouvernement (2).

Jean Tulard a écrit (3): « Sa mort (du duc d'Enghien) ne causa, quoi qu'ait prétendu Chateaubriand, aucune émotion dans l'opinion française. Joseph (Bonaparte) rapporte qu'au cours d'un dîner à Mortefontaine, en mars 1804, alors qu'il s'apitoyait sur le sort du duc d'Enghien, l'un des membres les plus éminents de l'ancienne noblesse qui n'avait pas émigré, approuva l'exécution : « Sera-t-il donc permis aux Bourbons de conspirer impunément ? Le Premier Consul est trompé s'il pense que la noblesse qui n'a pas émigré, et surtout la noblesse historique, procure un grand intérêt aux Bourbons. Comment ont-ils traité Biron, et mon aïeul, et tant d'autres ? ». Ce n'est que sous la Restauration que les principaux acteurs du drame – Talleyrand, Savary et Napoléon lui-même dans le Mémorial – chercheront à se justifier. ».

On a reproché à Talleyrand, lorsqu'il a quitté le ministère des Relations Extérieures, d'avoir brûlé tous les documents qui auraient pu le compromettre dans l'affaire (une seule lettre aurait échappé à cet autodafé). C'est vrai mais l'on oublie de dire que, en même temps, étaient détruits tous les documents et correspondances relatifs à toutes les affaires comme cela se faisait à chaque changement de ministre. Cet usage persiste de nos jours lorsqu'on assiste, à chaque remaniement ministériel, à un ballet de camions de déménagement remplis de cartons d'archives.

Dès le début de l'Empire, le vent commença à tourner pour Talleyrand. L'amour pour Napoléon n'y était plus et la confiance s'estompait. Il est certain que Talleyrand avait peu apprécié la précipitation mise dans le jugement et l'exécution du duc. Il y faisait en privé des allusions peu amènes qui provoquèrent à plusieurs reprises la colère de l'Empereur. Il contribua surtout à créer une réputation détestable à Savary, responsable de cette précipitation et pour lequel il n'avait aucune sympathie.

En tous cas, pendant tout l'Empire et les 7 premières années de la Restauration, personne n'a eu à redire sur l'affaire. Napoléon à Sainte-Hélène a justifié son action et a déclaré que l'attitude de Talleyrand avait été parfaite. Ni Louis XVIII, ni aucun de ses proches n'éprouva le besoin d'évoquer l'affaire.

Brusquement, en 1823, Savary se réveille. Nous sommes en pleine réaction blanche. Il veut se blanchir en publiant un brûlot qui impute à Talleyrand la seule responsabilité de l'affaire du duc d'Enghien.. Auparavant, il consulte Chateaubriand qui lui conseille de ne rien publier (4) . Il lui dit : « Laissez mourir tout cela : en France l'oubli ne se fait pas attendre. Vous vous imaginez laver Napoléon d'un reproche et rejeter la faute sur Monsieur de Talleyrand ; or vous ne justifiez pas assez le premier, et n'accusez pas assez le second. Vous prêtez le flan à vos ennemis ; ils ne manqueront pas de vous répondre. Qu'avez-vous besoin de faire souvenir le public que vous commandiez la gendarmerie d'élite à Vincennes ? Il ignorait la part directe que vous avez eue dans cette action de malheur, et vous la lui révélez. Général, jetez le manuscrit au feu : je vous parle dans votre intérêt. ».

Savary publia quand même sa diatribe et, ajoute Chateaubriand, c'est en partie à la lumière de cet écrit que la postérité verra se dessiner les fantômes de deuil.

Talleyrand est à Valençay. Il part immédiatement pour Paris et récuse les dires de Savary avec une

véhémence qui ne lui est pas habituelle. Louis XVIII sanctionne Savary en lui interdisant de se présenter aux Tuileries.

Alors commença le travail sournois de la médisance et de la mauvaise foi. Chateaubriand et les romantiques ont toujours détesté Talleyrand. Les Mémoires d'outre tombe ont contribué à la création dans certains milieux dits bien-pensants, d'un climat où il était de bon ton de lever les yeux au ciel et de hocher de la tête en prononçant son nom. Ce fut également le fait de quelques thuriféraires de Napoléon qui pensaient exalter leur idole en abaissant celui dont ils avaient fait son âme damnée. Gustave Flaubert l'a bien compris lorsque, dans son dictionnaire des idées reçues, il n'a écrit que trois mots à l'article TALLEYRAND : « s'indigner contre ».

Tous les arguments, vrais ou faux, ont été employés.

N'a-t-on pas écrit, même dans le Lacour-Gayet, que le 21 mars à deux heures du matin, alors qu'il jouait au whist chez Madame de Laval, Talleyrand aurait dit en sortant sa montre « Le duc d'Enghien vient de cesser de vivre ! ». Or c'est à la même heure que le duc fut fusillé et personne ne pouvait le savoir à l'avance.

Heureusement, peu à peu, le raisonnable reprend le dessus. L'historien Thierry Lentz, Directeur de la Fondation Napoléon, a écrit (5) : « Je pense que si on se replace dans l'ambiance de l'époque et que si on prend en compte les buts de Bonaparte, l'affaire du duc d'Enghien n'est pas un " crime " à proprement parler. C'est un acte politique. »

En conclusion, que doit-on attendre d'un « procès » organisé par la Conférence du stage du Barreau de Paris ?

S'il y a procès il y a un accusé. Qui seront les accusateurs : la Société , l'Histoire, la Postérité , les jaloux, les ignorants ?

En fait, il ne doit y avoir ni accusé, ni condamné ni acquittement.

Il doit y avoir un NON LIEU et que l'on ne prononce plus le mot « assassinat » en évoquant la mort du duc d'Enghien !

Par Jacques BRUN

Références :

- (1) Chateaubriand, MOT liv. XVI chap.3
- (2)) article de J.P. Clément parus sur le site de la Fondation Napoléon).
- (3) Jean Tulard - Napoléon ou le mythe du sauveur chap.IV
- (4) MOT livre XVI chap. 5
- (5) Thierry Lentz – Le grand Consulat.